

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150129-2015_B019-DE
Date de télétransmission : 04/02/2015
Date de réception préfecture : 04/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JANVIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B019

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Validation de programmes d'opérations d'Entrées de Ville

Le 29 janvier 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 janvier 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert

Excusé(e)s :

AMIÉL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles - FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès

Monsieur Robert DAGORNE donne lecture du rapport ci-joint.

03_3_01

BUREAU DU 29 JANVIER 2015

Rapporteur : Robert DAGORNE

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Entrées de ville et voiries communautaires

**Objet : Validation de programmes d'opérations d'Entrées de Ville
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La présente délibération a pour objet la validation des programmes des opérations d'entrées de ville des communes suivantes : Le Puy-Sainte-Réparate - RD15 Route de Rognes ; Le Tholonet - RD17 Est ; Puyloubier - RD17 Route du Tholonet ; Simiane-Collongue - RD59/RD59c La Gare - Phase II.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa compétence facultative relative aux « Entrées de ville », la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à mettre en œuvre les aménagements visant à assurer la cohérence des entrées de ville et de village sur son territoire.

La présente délibération a pour objet la validation des nouveaux programmes d'entrées de ville du Puy-Sainte-Réparate - RD15 Route de Rognes ; Le Tholonet - RD17 Est ; Puyloubier - RD17 Route du Tholonet ; Simiane-Collongue - RD59/RD59c La Gare - Phase II.

Le Puy-Sainte-Réparate - RD15 Route de Rognes / Estimation 1.490.000 € TTC

Le projet est situé au Sud-Ouest de la commune du Puy-Sainte-Réparate sur la RD15. Il s'étend sur environ 425 mètres depuis le carrefour giratoire de l'avenue de la Bourgade, de la RD15 et de l'avenue du stade jusqu'au canal EDF.

Les objectifs majeurs de l'aménagement envisagé sur cette section de route en agglomération sont doubles. Il s'agit, d'une part, de marquer significativement l'entrée Sud-Ouest de la Commune du Puy-Sainte-Réparate, et d'autre part, de sécuriser les modes de déplacement actifs.

Le programme du projet consiste donc en :

- la modification du tracé des voies et la création d'un terre-plein central ;
- le traitement des accès privés à la voie publique ;
- l'aménagement de trottoirs aux normes et de pistes cyclables sur l'ensemble du projet ;
- le traitement du réseau pluvial de la voie ;
- la requalification paysagère des délaissés ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation horizontale et verticale.

L'estimation de cette opération s'élève à 1.241.667 € HT, soit 1.490.000 € TTC dont 1.440.000 € TTC de travaux.



Le Tholonet - RD17 Est / Estimation 1.440.000 € TTC

Le projet est situé à l'Est de la commune du Tholonet sur la RD17. Il s'étend sur environ 325 mètres depuis l'intersection des RD17 et RD64e jusqu'au Moulin de Cézanne, à l'Est.

L'aménagement programmé sur cette voirie départementale à forte déclivité vise à la fois la mise en valeur qualitative de l'entrée de ville et du patrimoine alentours, et l'intégration des modes de déplacements doux (bus et piétons).

Le programme du projet se caractérise comme suit :

- l'adaptation et requalification de la chaussée ;
- la modification du carrefour de la RD17 et de la RD64e ;
- le traitement des accès privés à la voie publique ;
- la création de trottoirs aux normes sur l'ensemble du projet ;
- la mise en œuvre d'un arrêt de bus conforme ;
- le traitement du réseau pluvial de la voie ;
- la requalification paysagère des espaces non imperméabilisés ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation horizontale et verticale.

L'estimation de cette opération s'élève à 1.200.000 € HT, soit 1.440.000 € TTC dont 1.320.000 € TTC de travaux.



Puylobier - RD17 Route du Tholonet / Estimation 650.000 € TTC

Le projet est situé à l'Ouest de la commune de Puylobier sur la RD17. Il s'étend sur environ 550 mètres depuis l'intersection des RD17 et RD57 jusqu'en limite d'agglomération, à l'Ouest.

Le projet envisagé sur cette section très contrainte de route départementale en agglomération consiste, d'une part, à intégrer un cheminement piéton sur l'ensemble du linéaire, et d'autre part, à améliorer la qualité de cette entrée de ville située sur la route Cézanne.

Le programme de l'opération comprend :

- la modification et la mise en cohérence du tracé de la voie ;
- le traitement des accès privés à la voie publique ;
- la création de trottoirs aux normes sur l'ensemble du projet et d'une piste cyclable ;
- la mise en œuvre d'arrêts de bus conformes ;
- le traitement du réseau pluvial de la voie ;
- la création d'espaces paysagers ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation horizontale et verticale.

L'estimation de cette opération s'élève à 541.667 € HT, soit 650.000 € TTC dont 600.000 € TTC de travaux.



Simiane-Collongue - RD59/RD59c La Gare - Phase II / Estimation 1.320.000 € TTC

Le projet est situé au Nord-Ouest de la commune de Simiane-Collongue sur la RD59c. Il s'étend sur environ 200 mètres depuis l'intersection des RD59 et RD59c jusqu'au carrefour giratoire de la Gare (Phase I).

Cette seconde phase de l'opération d'aménagement de l'entrée de ville a pour objet d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité au niveau de la gare SNCF, aussi bien en entrée qu'en sortie, pour l'ensemble des usagers en provenance du cœur du village ou du Pays d'Aix.

Le programme du projet se caractérise donc comme suit :

- création d'un carrefour giratoire franchissable avec terre-pleins centraux ;
- adaptation et requalification des voiries attenantes ;
- traitement des accès privés à la voie publique ;
- création de trottoirs aux normes et d'une piste cyclable ;
- mise en œuvre d'arrêts de bus conformes ;
- traitement du réseau pluvial de la voie ;
- requalification paysagère des espaces résiduels ;
- adaptation de l'éclairage public et de la signalisation horizontale et verticale.

L'estimation de cette opération s'élève à 1.100.000 € HT, soit 1.320.000 € TTC dont 1.200.000 € TTC de travaux.



Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics pris en son article 76 ;

VU la délibération n°2011_A178 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 approuvant la création de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour un montant de 4,5 M€ ;

VU la délibération n° 2012_A191 du Conseil communautaire du 14 décembre 2012 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 9 M€ ;

VU la délibération n°2013_A109 du Conseil communautaire du 18 juillet 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 25,5M€ ;

VU la délibération n°2013_A225 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 30M€ ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 délégrant une partie des attributions du Conseil au Bureau et, notamment, d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU l'avis de la Commission aménagement de l'espace et mobilité en date du 15 janvier 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de l'opération d'entrée de ville du Puy-Sainte-Réparate - RD15 Route de Rognes pour un montant de 1.241.667 € HT, soit 1.490.000 € TTC ;
- **APPROUVER** le programme de l'opération d'entrée de ville du Tholonet - RD17 Est pour un montant de 1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC ;
- **APPROUVER** le programme de l'opération d'entrée de ville de Puylobier - RD17 Route du Tholonet pour un montant de 541 667 € HT, soit 650 000 € TTC ;
- **APPROUVER** le programme de l'opération d'entrée de ville de Simiane-Collongue - RD59/RD59c La Gare - Phase II pour un montant de 1.100.000 € HT, soit 1.320.000 € TTC ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires publics concernés ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le service financier 5A, Fonction 824, 50 AP GLOBALE qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Validation de programmes d'opérations d'Entrées de Ville

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 FEV. 2015